



**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 MAI 2023 – 20H30**

Le 25 mai 2023 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

14 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence-M BLANCHARD Jean Yves- M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent – M BONNARD Yves - M Roland THOLLET – Mme MALLE Stéphanie - Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric - Mme GEFFARD Estelle - Mme PETIT Sabrina- Mme MONTEILLER Evelyne

Membre excusé : Mme RIOU Solen

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Jean Yves BLANCHARD

Ordre du jour :

*Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 20 avril 2023*

*Présentation du rapport d'activité de la médiathèque municipale*

*Délibération : renouvellement du contrat de services avec SB2i pour l'assistance du parc informatique*

*Délibération : convention partenariale entre la Commune d'Aveize et la CCMDL pour la mise en place d'un service itinérant labellisé France Services*

*Délibération : demande de subvention au Département du Rhône au titre de l'appel à projet année 2023 pour l'aménagement de la rue Croix Michel*

*Délibération : demande de subvention au Département du Rhône au titre de l'appel à projet année 2023 pour l'aménagement d'un espace de loisirs à l'Argentière*

*Délibération : demande de subvention au titre des amendes de police année 2023 pour l'aménagement d'un plateau de retournement à la rue Croix Michel*

*Délibération : sélection du promoteur pour la réalisation d'un programme mixte « Îlot Grégoire »*

*Délibération : Régularisation d'un chemin rural au lieudit « Lamure »*

*Questions diverses*

*Compte rendu des réunions et commissions diverses*

*M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal : Devis Ledgam 20 piot routier led solaire clignotant bleu 458€- Devis Robert Roche fourniture et pose d'un pack wc city stade 347.40€- Devis SB2i pour la médiathèque municipale remise en service du serveur pour la journalisation des connexions wifi 58.80€*

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 avril 2023.*

## **Présentation du rapport d'activité de la médiathèque municipale**

M le Maire explique que chaque année Véronique Gouttenoire Villemagne, salariée au sein de la médiathèque municipale présente le rapport d'activité de l'année écoulée.

Véronique remercie l'équipe municipale de cet accueil ainsi que pour les bénévoles qu'elle représente. Elle explique qu'il est obligatoire d'élaborer un rapport d'activité pour le ministère de la culture qui est envoyé via la médiathèque départementale.

L'équipe est composée de 12 bénévoles et une salariée. Le temps de travail hebdomadaire des bénévoles est de 19h. Elle présente toutes les tâches effectuées en médiathèque : la partie lors des heures d'ouvertures au public et tout ce qu'il y a en dehors des heures d'ouverture comme préparer les animations, planifier, gestion des navettes, coordination de l'équipe etc.

405 lecteurs actifs sur Aveize, principalement un public familial. 6196 documents à la médiathèque d'Aveize + un apport de la médiathèque départementale 1736 documents. Elle effectue l'achat des livres dans des librairies locales et parfois pour des livres en gros caractères dans des librairies spécialisées. Le nombre de prêts pour l'ensemble des documents est de 11 988. 1571 réservations en 2022. Le budget 2022 : 4428.90€ avec la subvention CNL.

Accueil des groupes : école 1 fois par mois pour les maternelles et tous les 15 jours pour les primaires- bébés lecteurs 10 séances avec le relais - Fam/Mas accueil des résidents pour du prêt de livres.

Des expositions ont été réalisées et organisation d'animations pour les familles comme les heures du conte, les animations extérieures en été, spectacle...

La médiathèque tente d'être aussi sur du numérique, avec son blog, sa page Facebook, ses ressources numériques.

La médiathèque départementale est un gros soutien pour la médiathèque, elle assure les formations et elle propose des supports d'animations, de l'action culturelle.

La médiathèque va participer avec le centre socio Archipel à l'animation Aveize Plage le 10/07. Un beau partenariat avec cette association.

Toute l'équipe de la médiathèque d'Aveize remercie la municipalité pour son soutien.

Mme Evelyne Monteiller dit qu'il y a une très bonne équipe des bénévoles qui s'entraide lors de la programmation des permanences.

M le Maire remercie Véronique de cette présentation et du travail réalisé et remercie aussi tous les bénévoles, car c'est cette équipe qui fait fonctionner la médiathèque, qui est un lieu important de rencontres.

## **Délibération n°2023-05-01 : renouvellement du contrat de services informatiques avec SB2i SARL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de services informatiques avec la Société SB2i SARL 256, rue de la Guilletière 69590 St Symphorien sur Coise pour les postes

de la Mairie, de la Médiathèque Municipale et de l'école pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024, d'un montant de 1 458.94€ TTC. Ce contrat comprend de l'assistance utilisateurs, maintenance du parc informatique, conseil et assistance à la gestion de projets informatiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document s'y référant.

**Délibération n°2023-05-02 : convention partenariale entre la Commune d'Aveize et la CCMDL pour la mise en place d'un service itinérant labellisé France Services**

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) a établi une convention pour décrire les conditions et les modalités de collaboration entre la Commune d'Aveize et la CCMDL dans le cadre de la mise en place, par la CCMDL, d'un service itinérant labellisé France Services. Dans le cadre de ce projet, les services de la CCMDL proposeront des permanences via un bus sur les 30 communes concernées afin d'y accompagner les habitants dans leurs démarches administratives du quotidien. La commune s'engage à accueillir, selon un calendrier qui sera arrêté, le bureau itinérant sur le parking de la place de l'église, de désigner un agent ou un élu correspondant du bureau itinérant de la CCMDL, apporter son aide technique par l'accès à un branchement électrique et assurer la diffusion sur le site de la mairie et par tout autre moyen des jours de permanence de bureau itinérant. La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 01/06/2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention partenariale entre la Commune d'Aveize et la CCMDL pour la mise en place d'un service itinérant labellisé France Services et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y référant. Le référent désigné est M Michel Bonnier.

**Délibération n°2023-05-03 : demande de subvention au Département du Rhône au titre de l'appel à projets année 2023 pour l'aménagement de la Rue Croix Michel**

M le Maire informe que suite aux travaux de requalification de la place de l'église et de la mise en sens unique de la rue de la Croix Michel, la circulation est beaucoup plus dense que ce soit au niveau des véhicules légers et poids lourds.

Il rappelle au conseil municipal le projet d'aménager cette rue afin d'améliorer la circulation des véhicules tout en sécurisant les riverains, les piétons et les cyclistes. Une partie de la rue a été mise en zone 30 afin de réduire la vitesse des véhicules. En effet, la rue de la Croix Michel est devenue un axe principal emprunté par de nombreux véhicules et notamment des poids lourds, mais aussi cyclistes et piétons. Il convient de penser à l'organisation de la circulation sur cette rue, de la partie haute jusqu'au carrefour avec la rue du Crêt. Des lotissements ont été aménagés le long de cette voie communale et de nombreuses familles empruntent quotidiennement cette rue que ce soit à pied, ou en vélo, pour accéder au village, aux espaces de loisirs, à l'école et aux différents services proposés par la commune. Il faut que le cheminement des différents modes soit lisible et clair afin de faciliter la circulation de tous les usagers de cette voie.

Il informe que la Commune d'Aveize, dans le cadre de la convention signée avec le Département du Rhône, a sollicité l'Agence Technique Départementale pour travailler sur ce projet d'aménagement de la rue de la Croix Michel : *« travaux de sécurisation et cheminement piétons de la rue la Croix Michel afin de résoudre les problématiques liées à la*

*largeur de la voirie et le cheminement piéton, liées à la vitesse /flux de circulation et aménagement naturel sécurisé et lié à la réfection de la chaussée ».*

Les travaux ont pour objectifs de valoriser les déplacements modes doux pour accéder au centre du village et ce de manière sécurisée. Il convient de sécuriser les riverains, les piétons et les cyclistes qui utilisent cette voie et faire en sorte que la circulation reste fluide. Le projet intégrera les problématiques de développement durable. L'aménagement de cette rue se fera sur la base des éléments naturels.

Le projet consiste à la mise en place d'un cheminement piéton par un marquage au sol et qui partira du haut de la rue pour aller relier le trottoir existant en contre bas du n°59. Sur la partie mise en sens unique, la chaussée sera rétrécie au profit du cheminement piéton tout en laissant une largeur nécessaire pour le passage des véhicules de service et de voirie, les bus, les poids lourds et les véhicules de secours.

Sur la deuxième partie de la rue à partir du n°108, il est prévu d'aménager un espace de circulation plus apaisé dans un objectif de réaménagement végétalisé et naturel, tout en canalisant le flux journalier de circulation. Ainsi, compte tenu de la largeur de la voirie à cet endroit, une zone de circulation en site propre pour les vélos et les piétons pourrait être aménagée. Un pare-terre végétalisé qui pourrait être matérialisé par de l'entourage en bois. Cet espace végétalisé serait le point de part d'une zone sécurisée pour les usagers des mobilités douces (piste cyclable). Des bandes cyclables seront créées de part et d'autre de la chaussée avec une traversée pour rejoindre la piste cyclable.

Il présente le projet et l'estimation financière établis par l'ATD qui est de 268 104.59€ HT.

Il fait part que dans le cadre d'appel à projets, le Département du Rhône soutient les investissements portés par les communes. Ainsi, dans le cadre de cette opération, dont le coût prévisionnel est de 268 104.59€ HT, la commune peut déposer un dossier auprès du Département pour obtenir une subvention.

Ainsi, il propose de solliciter une subvention de 134 052.29€ auprès du Département du Rhône sachant que le montant minimum des fonds propres de la Commune d'Aveize pour cette opération est au moins égal à la subvention sollicitée.

Il propose le plan de financement suivant :

Subvention au titre de l'appel à projet	134 052.29€
Fonds propres	134 052.30€
Total	268 104.59€

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté pour un coût prévisionnel de 268 104.59€ HT, sollicite le Département du Rhône, dans le cadre de la répartition des amendes de police, d'une subvention de 134 052.92€, adopte le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Département du Rhône

**Demande de subvention au Département du Rhône au titre de l'appel à projets année 2023 pour l'aménagement d'un espace de loisirs à l'Argentière**

M le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un espace de loisirs à l'Argentière pour lesquels plusieurs devis ont été établis pour un coût estimatif de 74 450.46€ HT. Il informe

qu'après avoir rencontré M Banino Jérôme, conseiller régional, ce dossier pourrait être déposé auprès de la Région pour solliciter une subvention de 40% au titre du Bonus Ruralité. L'aide de la Région est réservée aux projets d'investissements relevant des domaines d'intervention de l'aménagement du territoire. L'aménagement des espaces publics fait partie de la liste des projets subventionnables. Ainsi, la délibération serait à prendre lors de la séance du conseil municipal du mois de septembre 2023. Les travaux pourraient démarrer au printemps 2024. Ainsi, le Département du Rhône ne serait pas sollicité pour cette opération au titre de l'appel à projets 2023. Il sollicite l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal valide la proposition de M le Maire.

**Délibération n°2023-05-04 : demande de subvention au titre de la répartition du produits des amendes de police exercice 2023 pour des travaux d'aménagement du carrefour de la Rue la Croix Michel**

M le Maire rappelle que suite aux travaux de requalification de la place de l'église et de la mise en sens unique de la rue de la Croix Michel, la circulation est beaucoup plus dense que ce soit au niveau des véhicules légers et poids lourds.

En effet, le carrefour de la rue de la Croix Michel est devenu un axe principal emprunté par de nombreux véhicules, mais aussi cyclistes. La route intersectant la rue de la Croix Michel arrive de manière oblique. La chaussée est dégradée et la circulation très dense ont pour conséquence que ce carrefour est devenu dangereux pour tous les usagers.

Afin d'améliorer la sécurité à ce carrefour pour tous les usagers de cette voie, des travaux sont indispensables pour une meilleure lisibilité de l'intersection et la giration des poids lourds.

Il informe que l'Agence Technique du Département du Rhône a réalisé une note d'opportunité pour ce projet et propose que l'intersection soit transformée en carrefour en T et que le régime de circulation du carrefour soit maintenu en priorité à droite. Une partie du parking existant sera utilisé pour la modification de ce carrefour.

Il présente l'estimation financière établie par l'ATD qui est de 81 742.05€ HT.

Il explique que le conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police. La Commune d'Aveize est éligible à ce dispositif d'aide.

Aussi, dans le cadre de cette opération « aménagement du carrefour rue de la Croix Michel », M le Maire propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Le coût de cette opération s'élève à 81 742.05€ HT.

Il propose le plan de financement suivant :

Subvention au titre des amendes de police	65 393.64€
Fonds propres	16 348.41€
Total	81 742.05€

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté pour un coût prévisionnel de 81 742.05€ HT, sollicite le Département du Rhône, dans le cadre de la répartition des amendes de police, d'une subvention de 65 393.64€, adopte le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Département du Rhône.

**Délibération n°2023-05-06 : sélection du promoteur pour la réalisation d'un programme mixte « Îlot Grégoire »**

M le Maire rappelle que l'appel à projet a été conduit avec le concours de l'EPORA (Etablissement Public Foncier Ouest Rhône-Alpes) pour la réalisation d'un programme mixte (habitat et équipement public) sur la parcelle cadastrée B 1379 sise rue de l'école.

Il rappelle que l'EPORA et la commune d'Aveize ont signé une convention d'études et de veille foncière le 10/02/2017 visant à favoriser la création de logements sur son territoire communal afin de diversifier l'offre de logements et développer l'habitat notamment au cœur de son centre bourg. L'EPORA cédera le foncier acquis au terme de son intervention au lauréat de l'appel à projets.

Il rappelle la délibération du 23/05/2019 approuvant l'acquisition par l'EPORA de l'immeuble cadastré section B 1379 à Mme Grégoire pour une contenance de 1725m<sup>2</sup> et de la rétrocession de l'immeuble. Il rappelle la convention opérationnelle signée le 08/11/2019 entre la commune d'Aveize et EPORA définissant les modalités de coopération entre la commune d'Aveize et l'EPORA pour le site GREGOIRE.

Il informe que deux promoteurs ont présenté leur candidature concernant cet appel à projet « Ilot Grégoire » : le Groupement EVALLY (mandataire)- ADMINIMA - ATELIER ANNE GARDONNI et le Groupement AT SYNERGIE (mandataire) -KUBE.

Suite à l'analyse des offres faite par l'EPORA, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature du groupement AT SYNERGIE/KUBE, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de sélection du lauréat.

Il rappelle au conseil municipal que conformément à la Convention Opérationnelle 00A024 signé le 08/11/2019, EPORA peut céder le bien en l'Etat à AT SYNERGIES pour un montant de 60 000€HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la candidature du Groupement AT SYNERGIE/KUBE pour cet appel à projets « Ilot Grégoire » et demande à l'EPORA de céder le bien en l'état à AT SYNERGIES en vertu de l'appel à projet, au prix de 60 000€ HT, conformément à la convention opérationnelle 00A024 en date du 08/11/2019 pour la réalisation d'un programme de 11 logements collectifs, 2 maisons individuelles et une maison d'assistants maternels d'environ 180m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe que par la suite le permis de construire sera proposé prochainement. Le conseil municipal valide le nom de ce projet : les Jardins de la Côte

**Délibération n°2023-05-07 : Régularisation d'un chemin rural au lieu-dit Lamure**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-03-21 en date du 31/03/2016 autorisant M le Maire à régulariser un chemin rural (CR 16) au lieu-dit Lamure avec les Consorts Guigou suite à un plan d'arpentage établi en 1997. Il s'agissait d'un échange sans soulte des parcelles entre la Commune d'Aveize et les Consorts Guigou (parcelle primitive D 361 et une parcelle issue du domaine public).

Il informe que ce dossier n'a pas encore été traité par le notaire.

Il fait part du changement de propriétaire car c'est la SCI « Charlotte aux Pommes », dont les cogérants sont M et Mme Brossard Clément et Fanny, qui est propriétaire de la parcelle D 361. La SCI souhaite modifier légèrement le document d'arpentage établi en 1997 (les parcelles concernées sont D361+D445+parcelle issue du domaine public).

Il présente au conseil municipal le projet de division et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régulariser cette affaire avec la SCI susdénommée selon le document d'arpentage qui sera modifié conformément au plan de division présenté et qui concerne un échange sans soulte des parcelles entre la commune Aveize et les Consorts Guigou sachant que chaque partie règlera les frais de notaire lui incombant et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire

### Questions Diverses

- Monsieur le Maire informe que la réception des travaux de requalification de la Place de l'église a été faite ce jour. Il restera à programmer l'inauguration.
- Madame Florence Thizy s'est renseignée concernant la fin de la concession du câble au 26/10/2023 (EPARI) et apporte des éléments aux conseillers municipaux. Elle a pris contact avec le correspondant du Rhône d'Infra Corps qui prend la suite du câble et la société SB2i prestataire informatique de la mairie. Elle informe des diverses possibilités. Elle va approfondir le dossier et aussi voir pour changer la téléphonie de la mairie.

### Compte rendu des réunions et commissions diverses

Cyclo des Monts : Mme Estelle Geffard apporte des éléments sur l'organisation de la journée organisée le samedi 10 juin avec deux parcours sur la même journée. Cela concerne des enfants scolarisés du CE2 au CM2. Une présentation a été faite auprès des enfants de l'école afin qu'ils puissent s'inscrire. A Aveize, accueil des enfants pour le temps du midi à la Salle Jean Moulin. Appel aux bénévoles, il faut des signaleurs.

Commission Fleurissement et espaces verts : Mme Estelle Geffard informe que la peinture sur le transformateur prend forme, il reste une face à faire. Deux sorties sur le thème de la forêt ont été organisées avec l'école. Au Trêve, le puits a été poncé, il sera repeint. Pour le massif vers la croix un mur en pierres sèches sera réalisé avec des bénévoles en septembre.

Commission requalification du centre bourg : M Jean Claude Voute informe de la réception des travaux avec le maître d'œuvre et les entreprises. L'arrêt de bus va être refait. Ils étaient satisfaits de la commission et de l'investissement de chacun. L'entreprise Terideal -Tarvel doit assurer l'entretien des végétaux sur une année.

Commission Urbanisme Habitat : M Laurent Lhomme informe des thèmes abordés : opération monts vélos, présentation sera faite aux maires en septembre par le comité de pilotage, l'aménagement pourrait se terminer dans trois ans – Ligne bus 2ex : augmentation des fréquences, achat de bus, le SYTRAL va former ses chauffeurs, projet de créer une ligne 143 St Symphorien l'Arbresle. Au niveau habitat : étude sur les logements vacants, il y a un outil qui permettra aux personnes de voir les logements vacants ; il ne sera plus possible de louer des logements insalubres. Au niveau Urbanisme : la loi élan avec le dépôt des autorisations d'urbanisme de façon dématérialisée, avec un nouveau logiciel actuellement sur les Communes de St Symphorien et St Martin – au niveau SCOT des changements par rapport au climat de résilience.

Commission agriculture : M Roland Thollet informe que lors de la réunion a été abordé le problème de la transmission des exploitations. Le problème du logement se pose lors de nouvelles installations. Les productions changent. Sur la commune d'Aveize, il fait part de nouvelles installations. La prochaine réunion concerne le bois des Courtines.

Centre socio Archipel : Mme Stéphanie Malle informe que le bureau a été voté lors de l'assemblée générale. Des flyers pour le centre de loisirs ont été distribués à l'école. Préparation de l'animation « Aveize plage » du 10 juillet. Le flyer pour le BAFA est en cours. Le 30 mai : pièce de théâtre whisky coma à la salle JM Rousset à Aveize.

Commission Tourisme : Mme Sabrina Bouchut dit que la CCMDL perçoit une taxe de séjour sur les hébergements. Elle devrait augmenter de 5%, elle sera votée lors du prochain conseil communautaire. Pour le marché nocturne sur Aveize, ils sont toujours à la recherche de producteurs. Commandes des panneaux randonnées pour les circuits sur la Loire. Au niveau des piscines : celle d'Hurongues va fermer pour une troisième phase de travaux et pour Escapad une difficulté pour trouver des maitres-nageurs. Par rapport au cout énergétique augmentation des tarifs des piscines. Festival Atr Activ à Longessaigne du 30 juin au 2 juillet

Mme Sabrina Bouchut informe que le livret avec les circuits Randoland a été élaboré, quelques modifications sont à apporter. Le conseil municipal devra se positionner si mise à disposition gratuite en mairie et à l'office du tourisme et si téléchargeable sur le site internet.

Commission Urbanisme : M Yves Bonnard informe qu'avec Jean Baptiste Giraud ils ont effectué des visites suite au dépôt des déclarations d'achèvement de travaux d'autorisations d'urbanisme pour vérifier la conformité des travaux.

Médiathèque : Mme Evelyne Monteiller informe de la fête du prix des petits des monts le 3 juin à Pomeys avec une après-midi festive, spectacle, ateliers créatifs, présence d'un auteur et d'un illustrateur, un goûter pour clôturer.

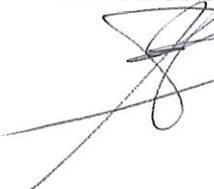
Commission animation : M Jean baptiste Giraud informe que pour le marché nocturne ; une vingtaine de personnes inscrites. Prochaine réunion le 09 juin. Concernant la Ballade des hirondelles, presque 1000 marcheurs.

Commission voirie : M Jean Yves Blanchard dit que la commission s'est déplacée à divers endroits de la commune : travaux de réfection du pont à la goutte, constater les travaux sur le chemin du noisetier, prévoir de déplacer le panneau au Tortigneux, panneau de zone 30 et fin de zone 30 rue du Pin Berthier, prévoir des travaux pour que Mme Bonnard Marie puisse rentrer chez elle. Au niveau de la CCMDL, il a fait la connaissance de M Stéphane Reynaud remplaçant de Pascal Redon. Concernant les travaux au carrefour du trêve ; les travaux ne sont pas encore terminés. Un rendez-vous est prévu pour aborder le projet de la rue de la Croix Michel. Budget voirie CCMDL : 42000€. Problème de places de stationnement au lotissement Colline du Trêve.

Séance levée à 23h46

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 29 06 2023

Le Maire,  
Michel BONNIER



Le secrétaire de séance,  
Jean Yves BLANCHARD



Affichée et Publiée le